

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Compte-rendu de réunion		
Bureau de l'environnement	Titre de la réunion : Commission de suivi de site de la TIRU	Date et lieu de la réunion : 27 juin 2018 à 14h30 Sous-préfecture de Saint-Denis Salle Marie Curie
Rédacteur : Bengali GASSAMA Tél : 01 41 60 64 80	Réunion présidée par Madame Nicole Isnard, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Denis	Pièces jointes : – Présentation TIRU – Présentation SYCTOM

Participants :

- Mme Nicole ISNARD, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Denis, présidente de la séance.
- Mme Anabel LAHOZ, inspectrice de l'environnement, Unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
- M. Pierre HIRTZBERGER, directeur général des services techniques – SYCTOM
- Mme Sophie MAUVILLAIN, direction de l'écologie urbaine et de la réglementation environnementale – SYCTOM
- M. Nicolas DROYAUX, direction de l'écologie urbaine et de la réglementation environnementale – SYCTOM
- M. Karim OUSACI, Directeur d'usine - TIRU
- M. Patrick BOURROUX, Directeur adjoint d'usine – TIRU
- M. Pierrick BRESSAND, DSSE - TIRU
- M. Thierry DELEPINE, délégué syndical – TIRU
- M. Claude CARON, salarié « protégé » – TIRU
- M. Vincent VIRLY, salarié « protégé » - TIRU
- M. Daniel MAUNOURY, association Environnement 93

Secrétariat de séance :

M. Bengali GASSAMA, Préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement

Ouverture de la réunion par Madame Isnard qui rappelle l'ordre du jour :

- Présentation des projets d'arrêté préfectoraux modificatifs
- Présentation des activités et des résultats de la TIRU
- Actualité du site de la TIRU
- Présentation de l'encadrement des activités de la TIRU
- Présentation du projet de modification de l'usine qui se décompose en trois sous-projets
 - Projet d'intégration urbaine
 - Projet de traitement des eaux résiduelles
 - Projet de modification du traitement des fumées (diminution du panache de vapeur)

Madame Isnard demande aux membres de la commission s'ils ont des observations préliminaires à formuler.

Monsieur Maunoury s'étonne de la transmission tardive de la convocation ainsi que des dossiers par rapport au délai prévu réglementairement. Il indique également que l'association Environnement 93 souhaite qu'il soit prévu une indemnité spécifique pour les personnes bénévoles. Il déplore également l'absence de présentation au public des projets de la TIRU.

Il lui a été répondu que sa remarque sur la tardiveté des convocations est exacte et que la commission a été réunie assez rapidement en l'absence de CSS lors de l'année 2017. Madame Isnard indique que la prochaine convocation se fera dans les délais strictement réglementaires.

S'agissant de l'indemnité pour les personnes bénévoles, aucune indemnité n'est actuellement prévue par les textes.

Concernant la présentation au public, une réunion a eu lieu le 17 mai 2018 concernant l'intégration urbaine de l'usine. Il est précisé qu'aucun élément nouveau n'est apparu justifiant l'organisation d'une réunion avec le public.

Madame Isnard indique qu'elle informera le maire de Saint-Ouen de la demande d'organiser une réunion publique concernant la TIRU. S'agissant de la participation du public à la réunion de la commission, elle indique qu'il est nécessaire qu'une majorité du bureau l'accepte, alors le public sera convié.

À l'aune des observations de M. Maunoury sur le délai de convocation, Mme Isnard demande à la commission si elle souhaite malgré tout poursuivre la réunion.

Les membres de la commission conviennent de la poursuite de la réunion.

Présentation des activités et du résultat de la TIRU

M. Ousaci indique que l'usine TIRU est un centre d'incinération d'ordures ménagère avec valorisation énergétique situé à Saint-Ouen. Il indique que la TIRU emploie environ 130 personnes.

Quelques données en 2017 :

- 571 991 tonnes d'ordure ménagères reçues dont 543 487 tonnes incinérées
- 1 494 217 tonnes de vapeur produites par les chaudières, dont 1 058 368 tonnes vendues à la CPCU
- 50 642 MWh d'électricité produite dont 8323 vendus à ENEDIS, soit 4475 logements alimentés en électricité

La surveillance des rejets du site est réalisée selon trois niveaux :

- L'exploitant réalise des contrôles continus, semi-continus et périodiques sur des paramètres réglementaires conformément aux arrêtés préfectoraux et de déversement
- Le SYCTOM réalise des analyses supplémentaires indépendantes
- La DRIEE réalise des contrôles inopinés et des visites de site

L'ensemble des résultats est transmis à la DRIEE, au SYCTOM, au SIAAP et à l'AESN et est intégré dans le dossier d'information du public, accessible sur le site de la TIRU.

Des échanges ont lieu sur le fonctionnement de l'usine, Madame Isnard demande si le stockage des produits se fait sur place.

Madame Lahoz répond par l'affirmative.

Plusieurs contrôles des rejets atmosphériques

- En continu (poussières, dioxygène, dioxyde de soufre, ammoniac etc.)
- En semi continu (dioxines et furannes)
- Contrôle trimestriel (furannes, métaux lourds etc.)

Madame Lahoz précise que les arrêtés préfectoraux permettant le contrôle de l'usine reprennent les valeurs fixées par l'arrêté ministériel de 2002.

Présentation des différents rejets de l'usine et des incidents d'exploitation, présentation de la détection de radioactivité. Il s'agit de 17 déchets isolés à la suite du déclenchement du portique de détection de la radioactivité. Il s'agissait principalement de déchets avec radio éléments à vie courte de type Iode 131, Indium 111, Chrome 51 ou Thalium 201 provenant de traitements médicaux. Les éléments ont été incinérés après confinement et confirmation de la baisse de la radioactivité. (cf. présentation de la TIRU)

Madame Isnard demande ce que deviennent les cendres.

Les cendres sont transportées et inertées dans un centre d'enfouissement à Claye-Souilly.

Au cours des années 2016 et 2017, plusieurs modifications et optimisations ont été apportées à l'usine (remplacement de caisson de refroidissement, remplacement des nappes du réacteur catalytique pour un four-chaudière, ajout d'un compresseur et d'un assécheur sur le circuit d'air de service et de régulation, remplacement des automates de sécurité etc.)

Madame Lahoz précise que s'agissant des incidents ponctuels d'exploitation, il est possible de rattraper une situation de dépassement et que cela peut arriver de temps en temps pour diverses raisons.

Les dépassements sont déclarés et recensés. Le cumul maximal autorisé sur l'année est de 60 heures, l'usine TIRU, elle, a un objectif qualité de 12h maximum.

S'agissant de l'information du public, la direction du Sycotom indique qu'aucune journée porte ouverte n'est encore prévue. Les représentants de la direction indiquent avoir arrêté leur organisation en fonction du plan Vigipirate et précisent qu'avec les travaux actuels les conditions ne sont pas optimales pour la tenue d'une telle journée.

Actions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

Madame Lahoz indique être la référente sur ce dossier avec l'appui du siège de la DRIEE. Les inspections sur les sites se font en binôme et de deux manières :

- Instruction sur dossier ;
- Inspection sur site (visite de terrain).

Concernant la TIRU, les prescriptions d'exploitation sont prévues par plusieurs arrêtés préfectoraux, se fondant principalement sur l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Les arrêtés préfectoraux encadrant les activités de la TIRU précisent les modalités d'exploitation, de suivi et d'autosurveillance. Un arrêté préfectoral complémentaire est pris lorsqu'il y a une modification importante dans les modalités d'exploitation.

L'usine TIRU est considérée par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement comme un site prioritaire, en ce sens, l'inspection doit effectuer une visite au moins une fois par an. La dernière visite sur site a eu lieu le 15 juin 2018. Il s'agissait de faire le bilan des résultats d'autosurveillance et de vérifier la surveillance et la maintenance des capteurs

Point sur les projets du SYCTOM :

Le SYCTOM va investir environ 200 millions d'euros pour moderniser l'usine de la TIRU. Cet investissement a pour objectif une meilleure intégration urbaine, notamment par le remplacement du système de traitement des fumées, qui ne produira plus de panaches de fumées.

Les travaux ont démarré par un remplacement du traitement des fumées. Ils dureront quatre mois. À terme, l'intégration urbaine sera achevée en 2022.

Monsieur Caron soulève la question de la modification de l'accès par la route à l'usine pour les agents. Il précise que le même problème sera rencontré par les bennes.

Le SYCTOM répond que la problématique a été discutée avec le Conseil départemental. Le SYCTOM ne nie pas que cela génère des contraintes, cependant le but est de les atténuer dans quelques années.

Madame Lahoz insiste sur la sensibilisation des travailleurs et invite le SYCTOM à rassurer les personnes sur le fait que les nuisances sont temporaires.

Madame Isnard propose de soumettre au Conseil départemental la possibilité de mettre en place en feu tricolore provisoire, mais le SYCTOM répond que ce n'est pas possible pour le moment pour des raisons techniques.

Un membre de la commission demande si le nouveau système de traitement des fumées sera pérenne.

Les équipements auront une durée de vie de 15 ans, il faut cependant préciser que le matériel est renouvelé en permanence.

Monsieur Maunoury déplore l'absence de la commune de Saint-Ouen par ailleurs il souhaite savoir comment les associations peuvent se renseigner sur l'action des pouvoirs publics sur l'élimination des déchets.

Madame Isnard renvoie au plan régional d'élimination des déchets consultable sur le site de la Préfecture de région Ile-de-France.

Monsieur Maunoury précise qu'une réflexion sur l'élimination des déchets doit être approfondie car l'incinération est assez systématique alors que les déchets humides n'ont rien à faire dans un incinérateur. Il est à préciser que le SYCTOM ne fait pas la collecte des déchets.

Monsieur Maunoury demande la raison pour laquelle les couleurs des poubelles ne sont pas unifiées entre Paris et la petite couronne.

Une harmonisation en cours avec le choix du jaune pour le ménage et le marron pour les déchets alimentaires. Elle s'accélérera en fonction du renouvellement des dotations en bac.

Madame Isnard indique que le tri ne fonctionne pas bien sur le territoire et qu'il est nécessaire de former les citoyens ; les bailleurs pourraient développer cet aspect au travers des conventions TFPB (contre-parties de l'exonération de la TFPB).

Madame Lahoz indique les collectes sélectives montent en puissance sur le territoire. Certains sites ont demandé une augmentation de capacité de traitement de déchets triés, en cours d'instruction par l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Elle précise qu'un changement de nomenclature, introduisant le régime de l'enregistrement pour les installations de tri

la Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Elle précise qu'un changement de nomenclature, introduisant le régime de l'enregistrement pour les installations de tri et transit des déchets non dangereux, permet une gestion homogène et systématique de telles installations.

Madame Isnard remercie les membres de la commission de leur présence. Elle indique que le compte rendu de la réunion, les projets d'arrêtés modificatifs ainsi que tous les documents présentés au cours de la réunion seront transmis en même temps.

Elle demande, pour la prochaine réunion, qu'un glossaire soit ajouté aux documents pour une meilleure compréhension de la commission.

Madame Isnard lève la réunion à 16h50.

La Sous-préfète de Saint-Denis,



Nicole ISNARD